

L'option LCE espagnol

Ça veut dire quoi ?

- LCE signifie : Langue et culture européennes.



Qu'est-ce que c'est ?

- L'enseignement de Langues et Cultures Européennes (LCE) **espagnol** est un enseignement **facultatif** proposé au sein du collège Albert Schweitzer, à partir de la classe de 5^{ème}.
- L'enseignement de LCE vise un renforcement linguistique et culturel.
- La langue vivante qui vise à être renforcée est **l'espagnol**, avec un **volume horaire supplémentaire pour les élèves de 1 heure par semaine**, qui vient s'ajouter aux 2,5 heures par semaine d'enseignement de LV2 espagnol.
- L'option donnera l'opportunité de d'explorer, de discuter, de questionner l'actualité. Les élèves exploreront la problématique culturelle à partir de supports variés et ludiques, pour développer leur connaissance du monde hispanophone.

Les objectifs visés par l'option :

- Pratiquer l'oral de façon intensive, grâce aux petits groupes.
- Aller à la découverte de cultures et civilisations étrangères, pas uniquement espagnole.
- Enrichir son vocabulaire.
- Apprendre à formuler des opinions, à justifier ses choix, à argumenter.

Les activités proposées :

- Travail (en groupe ou individuel) sur des documents authentiques (jeux, articles de presse, vidéos, chansons, sites internet, livres, publicités, théâtre...) puis présentation des travaux effectués sous différentes formes. Il y a peu de travail à la maison.
- Travail avec l'assistant de langue espagnole.
- Voyage culturel et linguistique organisé régulièrement en Espagne.

Pour qui ?

- Les élèves de 6^e, futurs élèves de 5^e.
- Les places sont limitées, et destinées à des **élèves intéressés par l'espagnol, ouverts aux cultures étrangères, autonomes et volontaires pour fournir une participation orale importante.**
- **Attention**, il n'est pas possible de cumuler l'option LCE espagnol avec une autre LCE. Par contre, il est possible de cumuler la LCE et l'option Latin.

Et après ?

- Les élèves s'engagent à poursuivre l'option **pendant toute la durée du cycle 4** (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}).
- En ce qui concerne la continuité du parcours des élèves, à l'issue du collège, le fait de bénéficier d'un enseignement de LCE peut inciter certains élèves à poursuivre un parcours renforcé au sein d'une section européenne proposée en lycée. Il convient toutefois de préciser que cette continuité s'inscrira dans les modalités d'orientation et d'affectation post-3^{ème} définies chaque année. L'enseignement de LCE peut également encourager certains élèves à postuler pour des sections de baccalauréats binationaux (Bachibac franco-espagnol par exemple).